

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0164/PR/MENESUP portant règlementation propre aux diplômes nationaux menant au grade de Licence et au titre de diplôme d'études universitaires générales mention "langues étrangères appliquées option franç

n° 2008-0164/PR/MENESUP

Ministère
Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du
Tourisme

Date de publication
5 mars 2008

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2008

Date du numéro
15 mars 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT